

Image not found or type unknown



Saisie sur compte mariage sans contrat

Par **sb38**, le **11/05/2015 à 09:36**

Bonjour,rrrnJe voulais savoir s'il est possible que mon mari subisse 1 saisie sur son compte uniquement à son nom, pour une dette me concernant (mariage sans contrat) ?rrrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **11/05/2015 à 14:50**

Bonjour,rrrnEn principe, oui. Chaque époux est solidaire des dettes contractées par l'autre.